

# Au Fil DU CATENAY

BULLETIN MUNICIPAL DE NOTRE-DAME DE L'ISLE

## VIE SCOLAIRE

Au cœur  
de la vie de  
nos écoliers



**INCLUS DANS  
VOTRE BULLETIN !**



### LE SAVIEZ-VOUS P.8

L'eau, une ressource  
vitale et précieuse

### FINANCES P.11

Le détail du calcul  
des taxes foncières

### TRAVAUX P.14

Rénovation de la Chapelle  
Sainte-Geneviève



# Edito

Thibaut BEAUTÉ

Chères Isoises et chers Isois,

Ce nouveau numéro d'Au Fil du Catenay est l'occasion de partager avec vous quelques-unes des nombreuses facettes de la vie de notre commune. Il témoigne de cette volonté d'agir concrètement au quotidien.

Vous y trouverez un dossier consacré à la vie scolaire et aux services qui accompagnent nos enfants et leurs familles. Notre école de proximité est une richesse que nous avons à cœur de préserver.

L'eau, bien précieux, est également à l'honneur. À travers quelques informations et conseils simples, chacun peut contribuer à préserver cette ressource essentielle. De même, toutes nos actions menées montrent que la protection de notre environnement passe aussi par des initiatives locales et collectives.

La vie de notre village ne se résume toutefois pas aux projets et aux dossiers municipaux. Elle se construit aussi grâce aux habitants qui donnent de leur temps, aux associations, aux bénévoles et à tous ceux qui contribuent à faire vivre les moments de convivialité. Merci à toutes celles et ceux qui font vivre cet esprit de village.

La rénovation de la chapelle Sainte-Geneviève est également un projet qui nous tient particulièrement à cœur. Après plusieurs années de réflexion et de concertation, ce bâtiment de notre patrimoine va retrouver une nouvelle vie. Notre ambition est d'en faire un lieu ouvert à tous, propice aux rencontres, à la culture et aux échanges entre les générations.

Enfin, notre bibliothèque, nos écoles, nos services et toutes les initiatives présentées, rappellent une chose essentielle : une commune rurale est avant tout une communauté de vie.

C'est cette proximité, cette solidarité et cette capacité à construire ensemble que nous souhaitons continuer à faire vivre à Notre-Dame de l'Isle.

## Sommaire

### ■ VIE SCOLAIRE p. 3

**Au cœur de la vie de nos écoliers :**

scolarité, garderie, cantine, transport

**École Les Hirondelles :** ateliers et sorties scolaires

**École Les Écureuils :** un moment de partage

### ■ LE SAVIEZ-VOUS p. 8

**Situation, consommation, conseils :**

l'eau, une ressource vitale et précieuse

### ■ EN BREF p. 10

**Broyage déchets verts :** prochain rendez-vous

**Frelons asiatiques :** 2<sup>e</sup> campagne de piégeage

**Site internet NDI :** guide d'aides et services

### ■ FINANCES p. 11

**Avis de taxes foncières :** le détail du calcul de votre taxe

### ■ VIE DE LA COMMUNE p. 12

**Montage du barnum :** 7 juin

**Fête de la musique :** 21 juin

**Eclipse solaire :** 12 août

### ■ TRAVAUX p. 14

**Chapelle Sainte-Geneviève :** rénover pour conserver et créer un nouveau lieu de vie

### ■ CULTURE p. 15

**Bibliothèque :** le coin des lecteurs

Directeur de publication : Thibaut Beauté

Animation du comité de rédaction : Karine Pertoldi

Comité de rédaction : Thierry Lepré, Pascale Billard, Hélène

Boucher, Laurent Miguet, Nathalie Tison, Louis Geslin, Catherine Lerate, Clément Brems.

Ont également contribué à ce bulletin : Maud Villaine, Anne-Marie Drouet et Benoît Malot.

Crédit photos : © Mairie de Notre-Dame de l'Isle, Adobe Stock.

Tirage : 350 exemplaires. Reproduction interdite, même partielle.

Conception : Mairie de Notre-Dame de l'Isle.

Impression : Quadri Copie sur du papier recyclé Nautilus.

## ÉCOLE LES ÉCUREUILS &amp; ÉCOLE LES HIRONDELLES

**Au cœur de la vie de nos écoliers**

De l'accueil en classe aux temps de cantine, de garderie et de transport, découvrez comment s'organise au quotidien la scolarité des jeunes Islois.

**PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX****École Les Écureuils**

11, rue aux Huards  
27510 PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX

02 32 21 67 10

**HORAIRES D'ACCUEIL :**

**LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI**

**Matin : 8h30 - 11h30** (ouverture dès 8h20)

**Après-midi : 13h30 - 16h30** (ouverture dès 13h20)

**NOTRE-DAME DE L'ISLE****École Les Hirondelles**

12, rue du Clos Galy - Hameau de Pressagny-le-Val - 27940 NOTRE-DAME DE L'ISLE

02 32 52 28 22

**HORAIRES D'ACCUEIL :**

**LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI**

**Matin : 8h40 - 11h40** (ouverture dès 8h30)

**Après-midi : 13h40 - 16h40** (ouverture dès 13h30)



**Anne-Marie DROUET**  
Directrice et Enseignante

+ ATSEM  
**PS / MS**



**Fanny PAQUET**  
Enseignante

+ ATSEM (à mi-temps)  
**GS / CP**



**Maud VILLAIN**  
Directrice et Enseignante

**CE1 / CE2**



**Bénédicte LACAILLE**  
Enseignante

**CM1 / CM2**

**ÉCOLES & RPI**

Un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) a été mis en place pour les classes de maternelle et d'élémentaire avec la commune voisine de Pressagny-l'Orgueilleux.

Le RPI permet aux communes de mutualiser leurs moyens afin de préserver une école de proximité et

d'offrir de bonnes conditions d'apprentissage aux enfants. En regroupant leurs ressources, les communes peuvent conserver des effectifs équilibrés dans les classes, éviter des classes à plusieurs niveaux trop chargées et maintenir des services utiles aux familles, tels que le transport scolaire, la garderie ou encore la restauration scolaire.

### ...SUITE ÉCOLES & RPI

Cette organisation permet ainsi d'assurer aux élèves un accueil de qualité tout en participant au dynamisme et à la vie de nos villages.

Cette organisation correspond à la répartition habituelle des classes au sein du RPI. Elle peut toutefois évoluer à chaque rentrée en fonction des effectifs réels dans chaque niveau, afin de garantir les meilleures conditions d'apprentissage pour les élèves.

### ÉCOLES

#### Renseignements & inscriptions (tous niveaux)

📍 Àuprès du secrétariat du SIVOS  
Mairie - 9, rue aux Huards  
27510 PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX

☎ 02 32 51 31 84

✉ [mairie.pressagny.lorgueilleux@wanadoo.fr](mailto:mairie.pressagny.lorgueilleux@wanadoo.fr)

#### PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX



### GARDERIE



#### HORAIRES D'ACCUEIL :



7h00 - 8h30



16h30 - 19h15

📍 11, rue aux Huards  
(accès par le parking à l'arrière de l'école)  
27510 PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX

☎ 02 32 21 67 10

#### NOTRE-DAME DE L'ISLE



### CANTINE



#### HORAIRES D'ACCUEIL :



11h30 - 13h30

📍 Salle du Clos Galy  
12, rue du Clos Galy  
Hameau de Pressagny-le-Val  
27940 NOTRE-DAME DE L'ISLE

## SERVICES PÉRISCOLAIRES & SIVOS

**Le SIVOS des Îles de la Seine (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) accompagne au quotidien les parents et les élèves du RPI en assurant l'organisation des services scolaires et périscolaires.**

Répartis sur les deux communes, l'accueil périscolaire (garderie) et la cantine permettent d'accueillir les enfants dans un cadre adapté et complémentaire au fonctionnement de l'école.

Dans des communes rurales comme les nôtres, la présence de services périscolaires constitue un véritable atout pour les familles. Bien qu'ils ne relèvent pas d'une compétence obligatoire pour les communes,

celles-ci ont choisi de maintenir et faire vivre ces services afin de répondre aux besoins des habitants et de contribuer à l'équilibre de la vie locale.

**Le SIVOS est géré conjointement par les communes de Pressagny-l'Orgueilleux et de Notre-Dame de l'Isle. Son secrétariat se situe à la mairie de Pressagny-l'Orgueilleux.**

## SERVICES PÉRISCOLAIRES

### Renseignements & inscriptions

📍 Auprès du secrétariat du SIVOS  
Mairie - 9, rue aux Huards - 27510 PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX

☎ 02 32 51 31 84

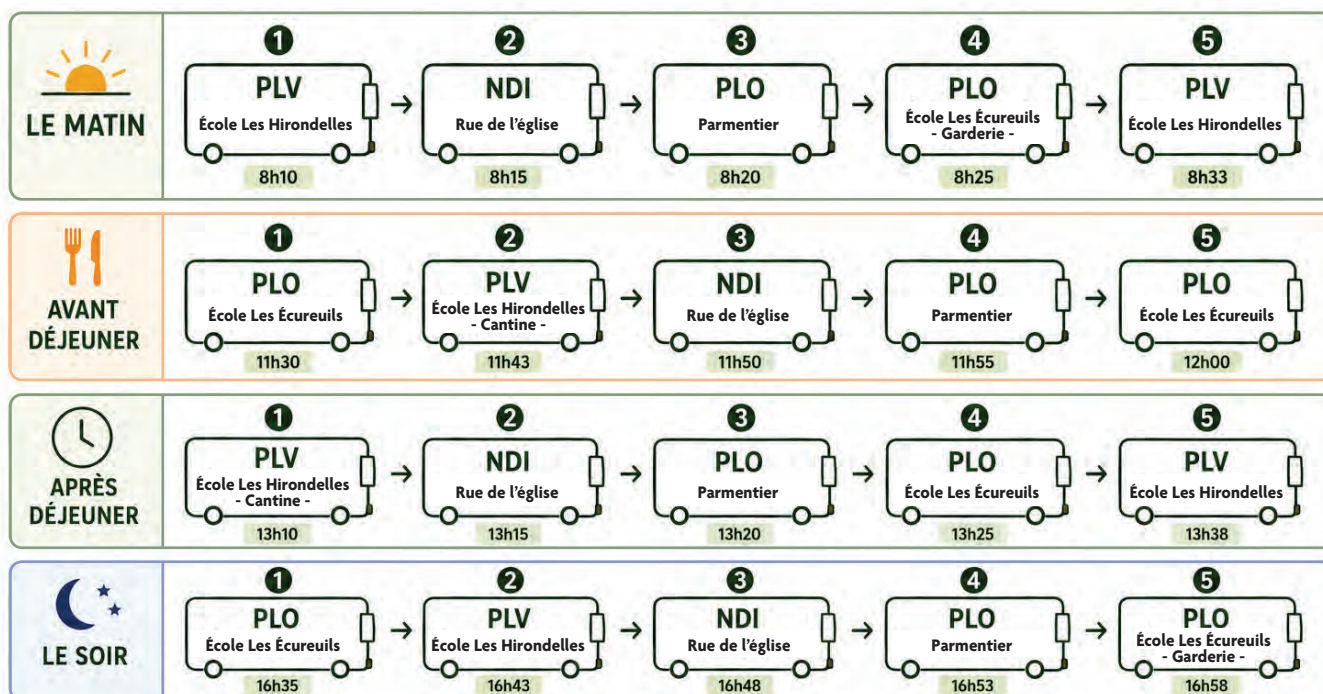
✉ mairie.pressagny.lorgueilleux@wanadoo.fr

🌐 Autres infos, règlement, inscriptions, tarifs, menus de la cantine :  
[www.pressagny-l-orgueilleux.fr](http://www.pressagny-l-orgueilleux.fr) > Enfance et jeunesse > Périscolaire / Cantine



## PARCOURS DU BUS

**PLO** : Pressagny-l'Orgueilleux | **NDI** : Notre-Dame de l'Isle | **PLV** : Pressagny-le-Val (Hameau de NDI)



Présentez-vous quelques minutes avant l'heure de passage du bus.

Ces horaires peuvent varier de + ou - 5 minutes selon la météo ou l'état de la circulation.

Merci de respecter les arrêts et le sens du parcours.

## TRANSPORTS SCOLAIRES

Un car de ramassage scolaire **assure la liaison** entre **les deux écoles, la cantine et la garderie**.

Le **coût de ce transport scolaire** pour les primaires et les maternelles est **pris en charge par la Mairie** de Notre-Dame de l'Isle et par conséquent, il est **gratuit** pour les familles y résidant.

C'est SNA (Seine Normandie Agglomération) qui assure ce transport, sur **le circuit P82**.

## TRANSPORTS SCOLAIRES

### Renseignements & inscriptions

📍 Auprès de SNA - Service Mobilités  
12, rue de la Mare à Jouy - 27120 DOUAINS

☎ 02 32 53 95 37

✉ mobilites@sna27.fr

🌐 [www.sna27.fr](http://www.sna27.fr) > Vivre Ici > Déplacements et transports > Le transport scolaire

## ATELIERS ET SORTIES SCOLAIRES ÉCOLE LES HIRONDELLES



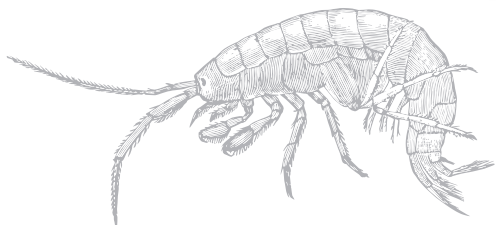
### Le Circuit de l'eau

M. le Maire est venu répondre aux questions des enfants concernant le circuit de l'eau domestique dans la commune.



### Réserve ornithologique de Poses

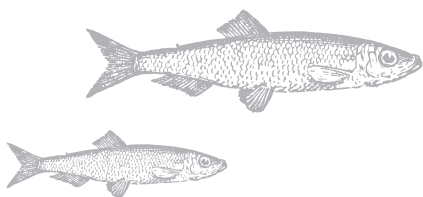
Les élèves ont pu observer les oiseaux d'eau de la réserve ornithologique de Poses à l'aide de jumelles et d'une longue-vue : grand cormoran et nid, cygne, canard colvert, sterne, grande aigrette, mouette, héron... avec l'association Naturellement Reuilly.



### Moment de fraîcheur au bord du Catenay

Un bon moment passé au bord de l'eau malgré la canicule, les enfants ont pu pêcher et observer des gammarus, nêpes, sangsues, libellules et autres petits animaux aquatiques, tout en profitant de la flore locale.





### Sortie pédagogique au barrage de Poses

Découverte du barrage de Poses (construit en 1885), sa centrale électrique et sa passe à poissons.

Les enfants ont pu apprendre que le barrage avait plusieurs fonctions importantes : production d'électricité, régulation du niveau de l'eau et gestion des inondations.



### Sortie à Biotropica

Grâce à la subvention de la mairie, les enfants ont pu rencontrer à Biotropica des espèces que l'on espère ne pas rencontrer dans le Catenay !



## UN MOMENT DE PARTAGE ÉCOLE LES ÉCUREUILS

### Une belle kermesse

Le samedi 20 juin 2026 avait lieu la kermesse de l'école Les Ecureuils pour le plaisir des petits et grands !

Un grand succès en présence de nombreux parents et grands-parents, jeux pour les petits, tombola pour les grands et goûter pour tous !



## SITUATION, CONSOMMATION, CONSEILS

# L'eau, une ressource vitale et précieuse

Alors que nous battons chaque mois des records climatiques, la problématique de la gestion de l'eau et de la pression que nous exerçons sur cette dernière, se retrouve au cœur de l'actualité.

Si nous avons l'habitude d'une ressource abondante et disponible facilement, les vagues de chaleurs et la sécheresse historique que nous subissons actuellement nous obligent à remettre en question nos habitudes et nos comportements.

Ce nouveau numéro du Fil du Catenay est l'occasion de faire le point sur la situation et de vous partager des conseils pour réduire votre consommation en eau.

### L'eau en France

Avec son climat tempéré, la France bénéficie d'une pluviométrie relativement abondante mais avec le réchauffement climatique, la répartition des précipitations est de plus en plus irrégulière (intensification en hiver, diminution en été).

Sur les 200 milliards de m<sup>3</sup> d'eau douce que nous recevons chaque année sur le territoire national (apports - évaporation), 60% s'infiltrent dans le sol pour constituer les eaux souterraines et les 40% restants ruissellent et alimentent les eaux superficielles (rivières, fleuves, lacs...)<sup>(1)</sup>.

L'activité humaine prélève chaque année environ 29 milliards de m<sup>3</sup> dont **18% pour l'eau potable**.

Le déficit pluviométrique du printemps, puis les épisodes de canicule de mai à août ont provoqué **une sécheresse précoce et sévère faisant naître des tensions sur la ressource en eau**.

A l'heure où nous écrivons, **95 départements** sont concernés par des arrêtés préfectoraux de limitation des usages de l'eau<sup>(2)</sup> et **819 petits cours d'eau sont touchés**

Collecter l'eau de pluie à la descente des gouttières grâce à un récupérateur d'eau

Arroser vos plantes à l'aube ou à la tombée du jour = -5 à 10% d'évaporation d'eau



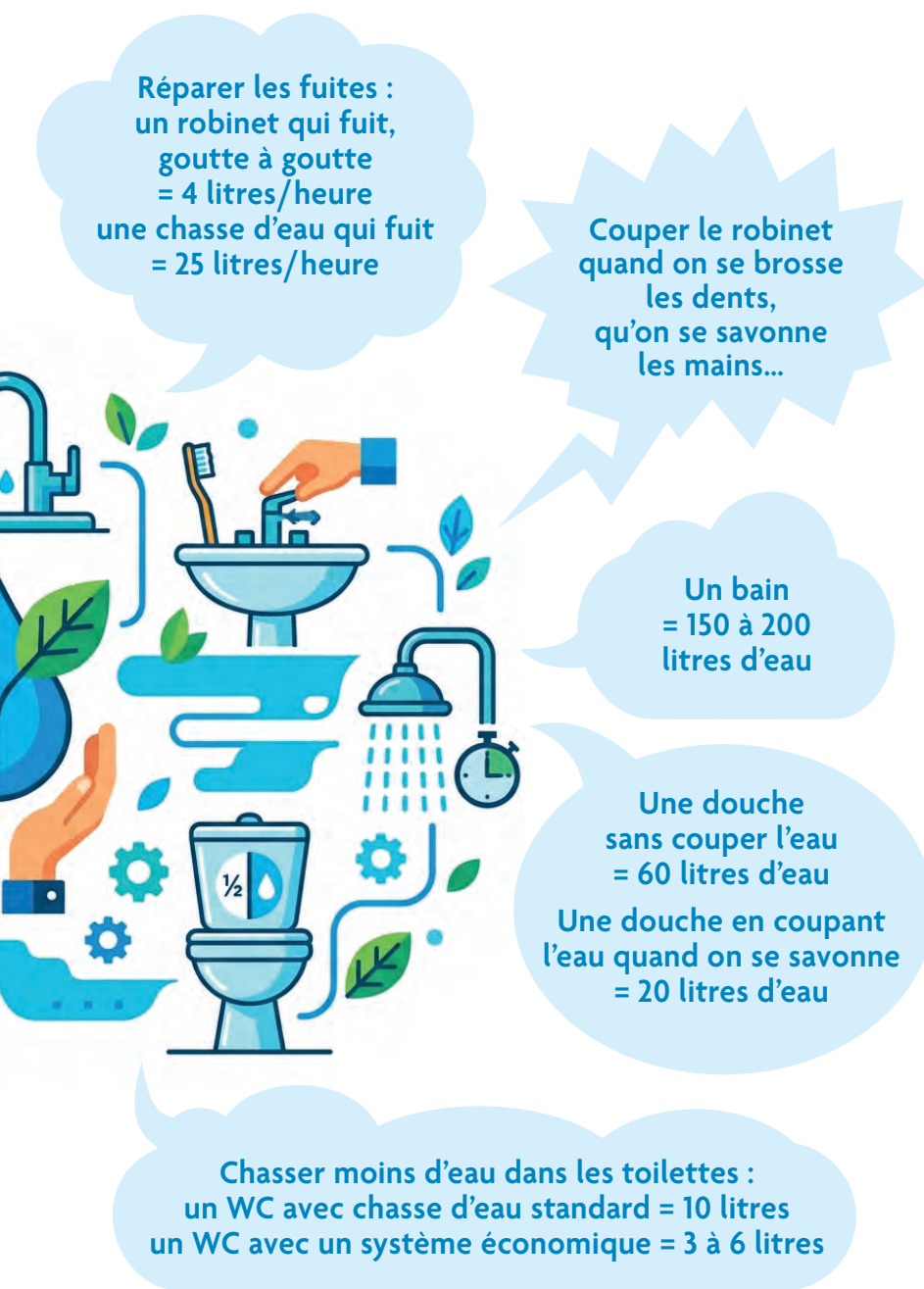
**PLUS D'INFOS SUR : [notre-dame-de-lisle.fr](https://notre-dame-de-lisle.fr)**

Cadre de vie > Environnement > Economiser l'eau au quotidien

par des assecs ou des ruptures d'écoulement<sup>(3)</sup>. Plus de 40 000 personnes subissent déjà des coupures d'eau au robinet. Une situation aussi inédite que préoccupante. Notre département n'est pas épargné avec plusieurs secteurs en alerte et deux secteurs en crise (Avre amont, Iton amont) faisant l'objet d'une restriction maximale des usages.

### L'eau à Notre-Dame de l'Isle

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence eau potable a été transférée à l'intercommunalité Seine Normandie Agglomération<sup>(4)</sup>. La production de l'eau pour les communes de Pressagny-l'Orgueilleux, Port-Mort et Notre-Dame de l'Isle est assurée par un forage situé au lieu dit "Les Fontaines" dans la vallée du Catenai sur la commune de Notre-



Dame de l'Isle d'une **capacité de 1200 m<sup>3</sup> jour**. Le stockage est réalisé par un château d'eau implanté aux "Argilières" en forêt et constitué de **2 réservoirs totalisant 950 m<sup>3</sup>**. La distribution est assurée par un réseau de 30 km pour **1 078 points de livraison** (abonnés). En **2025**, c'étaient **198 882 m<sup>3</sup> qui étaient prélevés pour 177 587 m<sup>3</sup> consommés** (incluant la consom-

mation des entreprises du secteur). Le rendement du réseau est satisfaisant avec un taux de **89,29%** (Quantité pompée/Quantité livrée et facturée). Le remplacement des canalisations est régulier et l'agence de l'Eau y consacre 22% de son budget.

A titre de référence, la consommation d'eau potable quotidienne **par personne en France s'élève à 150**

**litres soit 216 m<sup>3</sup> par an**, pour un foyer de **4 personnes**.

En ce qui concerne la qualité de l'eau, cette dernière est vérifiée par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Nous avons la chance que l'eau de la nappe qui alimente notre réseau soit de qualité, ce qui n'est malheureusement pas le cas en France puisque 7716 captages ont dû être fermés, notamment à cause de présence de nitrates et de pesticides (39% des fermetures).<sup>(5)</sup>

### **Limitier son usage de l'eau, c'est possible !**

Du fait des épisodes climatiques extrêmes, la pression sur l'eau va ne faire que s'accroître, rendant cette ressource moins disponible à l'avenir.

Comme nous venons de le voir, nous avons localement une **marge de progression importante pour réduire notre consommation d'eau**.

La bonne nouvelle, c'est que nous pouvons tous agir à notre échelle. Pour vous accompagner dans cette démarche nous vous **proposons une liste d'une vingtaine de gestes utiles à mettre en place au quotidien** à la maison et au potager. Ils sont à retrouver sur le site de la commune : <https://notre-dame-de-lisle.fr/economiser-leau-au-quotidien>.

Des initiatives individuelles existent déjà dans le village alors n'hésitez pas à discuter et à échanger sur le sujet.

**Et si nous nous lancions le défi d'être en dessous de la moyenne nationale d'ici l'année prochaine ? Chiche ?**

Sources : (1) eaufrance.fr ; (2) carte des restrictions à retrouver sur [vigieau.gouv.fr](http://vigieau.gouv.fr) ; (3) OFB et Ministère de la Transition Ecologique ; (4) [www.sna27fr/vivre-ici/environnement/leau-potable](http://www.sna27fr/vivre-ici/environnement/leau-potable) ; (5) eaufrance.fr



## BROYAGE DÉCHETS VERTS

### Prochain rendez-vous du 18 au 21 novembre

Comme à chaque saison, la mairie vous propose le passage de notre **agent communal** avec le **broyeur** (mis à disposition par le SYGOM) à votre domicile du **mercredi 18 au samedi 21 novembre** pour le **broyage de vos déchets verts**. Cela peut-être l'occasion pour vous de nettoyer votre jardin et de pouvoir utiliser votre broyage, en paillage sur vos plantations, comme matière sèche pour votre composteur ou vous éviter des déplacements à la déchetterie. Cette **prestation est gratuite**, il vous suffit juste de **prendre rendez-vous avec la mairie** pour convenir du jour et de l'heure de son passage. **Ne tardez pas à réserver, les places sont limitées !**

Contact mairie : 02 32 52 60 90

### ATTENTION



Pour rappel, le **brûlage de déchets verts** est interdit et passible d'une **amende de 450 euros**.

## FRELONS ASIATIQUES

## 2<sup>e</sup> CAMPAGNE DE PIÉGEAGE

Après une première campagne réussie au printemps, avec la distribution par la commune de pièges sélectifs, une **second opération** se profile cet automne.

### Résultats de la 1<sup>re</sup> campagne de capture :

**342** frelons asiatiques

**273** frelons européens

Avec une moyenne de **16 frelons**

asiatiques capturés par piège à

**Notre-Dame de l'Isle** et **25 frelons** à **Pressagny-le-Val**.

### Constat 2026

Benoît M., apiculteur à Pressagny-le-Val, a constaté **cette année moins de frelons asiatiques** près de son rucher. Cela peut s'expliquer par 3 raisons cumulatives :

- **l'efficacité du piégage de printemps** a permis de capturer un grand nombre de fondatrices ;
- une **forte compétition entre reines fondatrices** qui se traduit par une lutte féroce, au printemps, pour s'approprier les meilleures

ressources et des sites de nidification. Ce combat naturel entraîne une forte mortalité des fondatrices ;

• **les canicules** car les frelons ont du mal à ventiler les nids quand il fait trop chaud.

L'absence de frelons aura permis aux abeilles de son rucher, de profiter des champs de luzerne du plateau et de faire une belle miellée.

### 2<sup>e</sup> campagne en octobre :

l'objectif est de capturer les futures reines fondatrices à l'automne **avant qu'elles hivernent** afin de **réduire leur population** au printemps et **d'accroître l'efficacité du piégage** à cette période.

**N'hésitez pas à réutiliser vos premiers pièges et rendez-vous en octobre..., les abeilles vous en remercient d'avance !**

### RAPPEL : AIDE À LA DESTRUCTION D'UN NID DE FRELONS ASIATIQUES

La mairie a signé une convention avec **RGFPRO 27** (06 66 03 00 39 - rgfpro.27@gmail.com), ce qui vous permet en tant qu'habitant de Notre-Dame de l'Isle de bénéficier d'une **réduction de 50€ sur la destruction d'un nid** de frelons asiatiques avec ce prestataire.

**Info et procédure sur le site internet NDI :**

Cadre de vie > Environnement > Frelons asiatiques



## SITE INTERNET NDI

### NOUVEAU : Guide d'aides et services

Retrouvez sur le site internet NDI, dans : **Association > Solidarité > Guide d'aides et services** quelques **adresses et numéros utiles** sur les **organismes à contacter en cas de difficulté** : d'ordre administratif ; d'ordre social ; en lien avec votre habitation ; où s'informer quand on est sénior ou aidant ; où s'informer lorsqu'on est confronté au handicap.

## AVIS DE TAXES FONCIÈRES

# Le détail du calcul de votre taxe

L'avis de taxes foncières regroupe pour un redevable l'ensemble des locaux dont il est propriétaire à une adresse d'imposition dans une commune, quelle que soit la nature des locaux : d'habitation, professionnels ou industriels.

Si, depuis 2017, la cotisation des locaux professionnels est "révisée" (calculée sur une nouvelle base établie avec une nouvelle valeur locative), les locaux de particuliers continuent, quant à eux, d'être évalués sur la base de règles fixées en 1970 et font l'objet d'une revalorisation annuelle forfaitaire.

| DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |              |                        |                   |                           |                                                 |                                            |                       |                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|------------------------|-------------------|---------------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Identifiant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Droit        | Désignation et adresse |                   |                           |                                                 |                                            |                       |                       |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | PROP/INDIVIS |                        |                   |                           |                                                 |                                            |                       |                       |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | PROP/INDIVIS |                        |                   |                           |                                                 |                                            |                       |                       |
| Taxes foncières 2025                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |              |                        |                   |                           |                                                 |                                            |                       |                       |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Commune      | Syndicat de communes   | Inter-communalité | Taxes spéciales           | Taxe ordures ménagères                          | Taxe GEMAPI                                | Total des cotisations |                       |
| Taux 2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 36,38 %      | %                      | 1,08 %            | 0,108 %                   | 17,39 %                                         | 1,03 %                                     |                       |                       |
| Taux 2025                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 36,38 %      | %                      | 1,09 %            | 0,113 %                   | 17,39 %                                         | 0,994 %                                    |                       |                       |
| Adresse                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |              |                        |                   |                           |                                                 |                                            |                       |                       |
| Base                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 1401         |                        | 1401              | 1401                      | 1401                                            | 1401                                       |                       |                       |
| Cotisation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 510          |                        | 15                | 2                         | 244                                             | 14                                         | 785                   |                       |
| Cotisation lissée                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |              |                        |                   |                           |                                                 |                                            |                       |                       |
| Adresse                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |              |                        |                   |                           |                                                 |                                            |                       |                       |
| Base                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |              |                        |                   |                           |                                                 |                                            |                       |                       |
| Cotisation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |              |                        |                   |                           |                                                 |                                            |                       |                       |
| Cotisation lissée                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |              |                        |                   |                           |                                                 |                                            |                       |                       |
| Cotisation 2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 501          |                        | 15                | 1                         | 239                                             | 14                                         |                       |                       |
| Cotisation 2025                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 510          |                        | 15                | 2                         | 244                                             | 14                                         | 785                   |                       |
| Variation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | +1,80 %      | %                      | 0 %               | +100,00 %                 | +2,09 %                                         | 0 %                                        |                       |                       |
| Taxes foncières 2025                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |              |                        |                   |                           |                                                 |                                            |                       |                       |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Commune      | Syndicat de communes   | Inter-communalité | Taxes additionnelles      | Taxes spéciales                                 | Chambre d'agriculture                      | Taxe GEMAPI           | Total des cotisations |
| Taux 2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 37,83 %      | %                      | 5,35 %            | 46,33 %                   | 0,157 %                                         | 7,69 %                                     | 1,76 %                |                       |
| Taux 2025                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 37,83 %      | %                      | 5,53 %            | 46,33 %                   | 0,163 %                                         | 7,87 %                                     | 1,90 %                |                       |
| Bases terres non agricoles                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |              |                        |                   |                           |                                                 |                                            |                       |                       |
| Bases terres agricoles                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 6            |                        | 6                 |                           |                                                 | 8                                          | 6                     |                       |
| Cotisation 2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 3            |                        |                   |                           |                                                 | 1                                          |                       |                       |
| Cotisation 2025                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 2            |                        | 0                 |                           |                                                 | 1                                          | 0                     | 3                     |
| Variation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | -33,33 %     | %                      | %                 | %                         | %                                               | 0 %                                        | %                     |                       |
| Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)                                                                                                                                                                                                                                                                                                |              |                        |                   | Base du forfait forestier | Majoration base terrains constructibles         | Caisse d'assurance des accidents agricoles |                       |                       |
| Base État                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |              |                        |                   |                           |                                                 | Droit proportionnel                        |                       |                       |
| Base collectivité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |              |                        |                   |                           |                                                 | Droit fixe                                 |                       |                       |
| Pour assurer la compensation à l'heure près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 135308 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. La base communale des terres agricoles exonérée est de 3 €. |              |                        |                   |                           | Frais de gestion de la fiscalité directe locale |                                            |                       |                       |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |              |                        |                   |                           | Dégrèvement Habitation principale               |                                            |                       |                       |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |              |                        |                   |                           | Dégrèvement JA État                             |                                            |                       |                       |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |              |                        |                   |                           | Dégrèvement JA Collectivité                     |                                            |                       |                       |
| Références administratives :                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |              |                        |                   |                           | Montant de votre impôt                          |                                            |                       |                       |

Chaque année, les taux d'imposition sont votés par chaque collectivité territoriale (commune et intercommunalité). En multipliant chaque taux par le montant de la base imposable, on obtient le montant de la cotisation de taxes foncières par collectivité et par taxe annexe (taxes spéciales, taxe d'enlèvement des ordures ménagères ou taxe **GEMAPI** - Taxe pour la **G**estion des **M**ilieus **A**quatiques et la **P**révention des **I**nnondations).

La Base est égale à 50% de la **Valeur Locative Cadastre** (VLC) du Bien, établie en 1970. Cette base est réévaluée chaque année du montant de l'indice des prix à la consommation. La **VLC** a été augmentée de **0,8% en 2026** (Hausse plus faible que les années précédentes : +1,7% en 2025 ; +3,9% en 2024 ; +7,1% en 2023 ; +3,4% en 2022). Ce taux est fixé par la loi de finances en fonction de l'inflation moyenne de l'année n.

Les bases indiquées sur ces deux lignes correspondent aux agrégats des valeurs locatives des parcelles non agricoles et agricoles dont le redevable est propriétaire dans la commune. Elles sont déterminées par l'application d'un abattement de 20% à leur valeur locative et réparties par collectivité et par taxe annexe (taxe additionnelle, taxes spéciales...). Les taux d'imposition s'appliquent sur ces bases.

Des frais de gestion sont perçus par l'État pour sa mission de calcul et de recouvrement des taxes foncières. Les frais sur les cotisations des propriétés bâties sont calculés par adresse d'imposition et s'élèvent pour 2025 à :

- **3%** du total des cotisations communale, intercommunale, départementale, de la taxe **GEMAPI** et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures **M**énagères (**TEOM**) en présence de part incitative votée par la collectivité ;
- **8%** de la cotisation syndicale, de taxe **TEOM** ;
- **9%** de la cotisation de taxes spéciales d'équipement (**TSE**).

## REMARQUES :

- Le **taux TFPB** national varie entre : 0 et 88,60%
- Le **taux TFPNB** national entre : 0 et 322,50%

**Plus d'info** : [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) (DOCAD : FISCALITÉ > Fiscalité des particuliers > Impôts locaux > Brochure pratique IDL).

## Quelques données de comparaison locale :

| Base 2025                                            | TFPB<br>(Taxe Foncière Propriété Bâtie) | TFPNB<br>(Taxe Foncière Propriété Non Bâtie) |
|------------------------------------------------------|-----------------------------------------|----------------------------------------------|
| Moyenne Nationale                                    | 35,89%                                  | 46,70%                                       |
| Moyenne Département Eure (27)                        | 36,40%                                  | 36,37%                                       |
| Moyenne de 8 communes autour de Notre-Dame de l'Isle | 36,13%<br>varie entre 33,19% et 52%     | 41,19%<br>varie entre 21,23% et 87,42%       |
| Notre-Dame de l'Isle                                 | <b>36,38%</b>                           | <b>37,83%</b>                                |

Source : données sur le site [economie.gouv.fr](https://economie.gouv.fr)

DIMANCHE 7 JUIN 2026

## MONTAGE DU BARNUM

**Tous ensemble dans  
la bonne humeur !**

C'est par un matin un peu gris, que des volontaires, soucieux de participer à la vie du village, sont venus aider au montage de ce "Mécano" géant. Ils ont vissé, emboîté, tendu, surélevé, et bien rigolé. Pas besoin d'être technicien, ni doué en bricolage, juste le goût du "vivre ensemble" et de donner un peu de son temps, pour que tous, ensuite, puissent profiter des animations.

*Merci à tous !*



MERCREDI 12 AOÛT 2026

## ÉCLIPSE SOLAIRE

**Une belle soirée, de partage et d'échange**

C'est par une soirée un peu chaude, nous en avons connu quelques-unes cet été..., que près de 90 personnes se sont regroupées vers 19h, en bord de Seine pour l'éclipse solaire, avec une pause pique-nique pour certains. Tout le monde était équipé de lunettes spécifiques, distribuées gratuitement par la mairie. Le passage de la lune devant le soleil, l'a recouvert d'environ 92% en Normandie : les ombres se sont étirées, la lumière a baissé ainsi que la température ; un moment unique à vivre, que nous avons partagé tous ensemble. Un splendide coucher de soleil sur la Seine, a clôturé notre soirée à Notre-Dame de l'Isle !



DIMANCHE 21 JUIN 2026

# FÊTE DE LA MUSIQUE



## Qu'il fait bon vivre à Notre-Dame de l'Isle !

Malgré des températures en forte hausse, vous avez été nombreux à répondre présents lors de cette belle soirée d'été. Grâce à une organisation "aux petits oignons", vous avez pu vous restaurer avec la Friterie Jouenne et la Saladerie Fatiha Lacaisse ; vous hydrater avec les volontaires présents au bar ; vous avez pu profiter du concert des Soul Dredgers qui ont su mettre l'ambiance et vous transporter jusque sur la piste de danse, la nouveauté de cette année, pour un petit swing estival. Et vous, vous avez permis, par votre présence, votre bonne humeur et l'envie de partager ce moment ensemble à Notre-Dame de l'Isle, que cette fête de la musique soit réussie !



CHAPELLE SAINTE-GENEVIÈVE

# Rénover pour conserver et créer un nouveau lieu de vie



**Située rue George Clergeot à Pressagny-le-Val, cette chapelle a longtemps été un lieu pour l'arrêt de bus des collégiens et lycéens. Aujourd'hui, un projet de rénovation se met en place.**

Construite en pierre et moellons, cette chapelle est surmontée d'une belle charpente en bois, d'une couverture en tuile et d'un clocher orné de son horloge.

Depuis sa désacralisation, ce bâtiment n'avait pas fait l'objet de travaux de "sauvegarde" depuis les années 80, où avaient été réalisés le ravalement de façade, la reprise de la couverture et la création d'un appentis (arrêt bus).

Dès 2019, le Conseil municipal a souhaité redonner vie au patrimoine de notre village et a initié une réflexion sur le devenir de ce

patrimoine. Ainsi la commune, propriétaire de la chapelle Sainte-Geneviève, désaffectée et inutilisée depuis des décennies, a décidé d'y créer un lieu de vie, de rencontres et de culture, en cohérence avec le projet inscrit pour ce site dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

## Un projet de rénovation

Après concertations et réunions publiques, une assistance à maîtrise d'œuvre publique a été engagée puis un maître d'œuvre (architecte)

désigné. Le projet finalisé a été arrêté par le conseil municipal et les financements nécessaires à la rénovation de cet édifice sollicités et obtenus, auprès de l'État, de la région Normandie et du département de l'Eure. A ce jour, les appels d'offres auprès des entreprises sont en cours et les travaux vont donc pouvoir débuter sans que cela pèse sur les contributions des habitants. Pour qu'il puisse concourir de manière décisive au **"bien vivre ensemble"**, cet héritage du passé doit trouver une nouvelle vocation, ce qui ne pourra se faire que grâce à votre appropriation du lieu, car il vous est collectivement dédié. La modularité des espaces sera un gage de ce rendez-vous intergénérationnel permettant des usages multiples (projection, concerts, ateliers créatifs, rencontres...).

**COÛT GLOBAL PRÉVISIONNEL**

**820 462,47 €HT**

**DONT TRAVAUX**

**643 308,30 €HT**

**MARCHÉS**

**10 lots attribués**

**après appels d'offres**



## Un peu d'histoire

Cette chapelle aurait été construite à l'initiative du Sieur **Claude d'Annebault** (vers 1495-1552) militaire français, nommé maréchal de France en 1538, puis amiral de France par François I<sup>er</sup>. Il a guerroyé sans cesse, en Italie, en Roussillon et en Picardie, sur terre comme sur mer, contre les Anglais et les Impériaux. Toutefois, selon les bâtiments de France, cet édifice serait plus ancien.

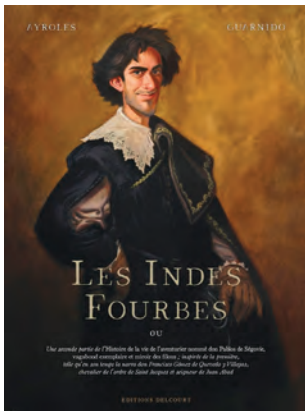
## BIBLIOTHÈQUE

## Le Coin des lecteurs

Votre bibliothèque municipale regorge de beaux ouvrages, comme ces 2 bandes dessinées. Certains les ont lues et aimées, ils vous font partager leurs découvertes. N'hésitez pas à les emprunter ou à jouer les curieux en venant à la bibliothèque, **réouverte depuis le 2 septembre** ; d'autres lectures vous y attendent !



### ROMAN GRAPHIQUE “LES INDES FOURBES” de Ayroles et Guardino



Dans l'Espagne du Siècle d'Or (XVI<sup>e</sup>/XVII<sup>e</sup> siècle), un gueux, vaurien génial, **Pablos de Segovie** rêve de s'élever au-dessus de sa condition. Il apprend que les Amériques – les Indes, comme on disait alors, regorgent d'or. Il se lance alors dans une folle aventure, faite de mensonges, de rencontres

dangereuses, de trahisons, d'audace et d'espoirs. Des bas-fonds de Séville aux terres mystérieuses des Indes, Pablos avance seul, il transforme chaque

obstacle en opportunité grâce à son génie de la tromperie et de la manipulation avec un seul but, trouver “L'Eldorado”. **Ce n'est pas une BD, c'est un roman d'aventures illustré avec maestria** : un scénario virtuose signé Ayroles : une aventure pleine de rebondissements et d'humour ; un dessin somptueux de Guardino : chaque planche est une peinture, vivante et spectaculaire ; un voyage dépayçant dans les bas-fonds de Séville, les navires en partance pour le Nouveau Monde et les territoires hostiles des Amériques ; un personnage haut en couleurs : Pablos de Ségovie, le roi des escrocs, il vous fera rire ou serrer les dents. **Une épopée brillante, drôle et cruelle, où la ruse est la seule arme pour survivre, et peut-être triompher... ?**

### BD POLAR “DANS MON VILLAGE, ON MANGEAIT DES CHATS” de Philippe Pelaez et Francis Porcel



Cette bande dessinée retrace le parcours initiatique d'un jeune garçon (Jacques) et de sa sœur (Lily) vers le crime organisé sans en avoir reçu tous les codes. Tout commence quand le père violent et alcoolique pousse Jacques dans les griffes du Maire, boucher de profession qui agré-

mente ses pâtés avec des chats. Ses pâtés se vendent

à prix d'or, jusqu'au jour où il décide de tuer Jacques prêt à trahir son secret. L'engrenage est enclenché, Jacques se défend, tue le boucher, rentre chez lui et tue son père tyrannique par accident. Envoyé en maison de redressement, il en ressort chef de bande et devient un leader de la pègre et du crime organisé.

**Ce récit, noir et réaliste**, mêle polar et horreur. Il aborde la corruption, la violence familiale et sociale, et le passage à l'âge adulte dans un contexte d'extrême violence. **Une BD captivante pour les amateurs de récits noirs et de polars graphiques.**

**Attention : BD plutôt destinée aux adultes !**

### Bibliothèque NDI - Inscription GRATUITE

1, rue Mauger - 27940 Pressagny-le-Val - **Parking / accès PMR**

**HORAIRE : Mercredi : 10h - 12h • Vendredi : 16h45 - 19h00 • 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois : 10h - 12h.**

**CONTACT :** biblio@notre-dame-de-lisle.fr • bibliondi27 (L'isle aux livres) • Tél : 06 12 48 68 78

Pensez à jeter un coup d'œil sur le **site MDE** : <https://mde.eure.fr> pour que la bibliothèque puisse vous commander l'ouvrage choisi.

# 📍 NOTRE-DAME DE L'ISLE

— à la salle du clos Galy —



L'AISLC  
organise un

# CONCOURS de PÉTANQUE

EN DOUBLETTE CONSTITUÉE OU EN INDIVIDUEL

— SUR TERRAIN LIBRE —



## 19 SEPTEMBRE 2026



TIRAGE AU SORT  
À 13H30



JET DU BUT  
À 14H



INSCRIPTION  
**10 €**  
par doublette  
constituée  
**5 €**  
par individuel



TOUTES LES  
ÉQUIPES  
FERONT  
**4**  
PARTIES



RÉSULTATS  
AU SCORE  
AVEC  
GOAL AVERAGE



RÉCOMPENSES  
POUR TOUS



### Réservation

PAR TÉLÉPHONE AU

**06 66 14 21 13**



BUVETTE ET  
**SNACKING**  
SUR PLACE